



Message aux FRONTALIERS de Chens-sur-Léman

FRONTALIERS du canton de Genève, Faites-vous recenser !

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Plus le nombre de frontaliers est important, plus la somme augmente. Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre village car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Si vous êtes frontalier et que vous habitez à Chens-sur-Léman, quelle que soit votre nationalité, faites-vous recenser !

Important : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition

Coupon ci-dessous à retourner par courrier, mail ou par fax :

Mairie de Chens-sur-Léman
1053 Rue du Léman
74140 CHENS SUR LEMAN
Tel : 04 50 94 04 23 - Fax : 04 50 94 25 07
Info@chenssurleman.fr

Avant le
31 juillet 2017

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

NOM PRENOM
DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE.....
ADRESSE (domicile)
..... 74140 CHENS SUR LEMAN

TRAVAILLEUR FRONTALIER (merci de cocher la case) :

Français N° de carte de travail Date de délivrance.....
 Suisse Franco-Suisse Membre de l'Union européenne Hors de l'Union européenne

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR.....
.....Canton de Genève (SUISSE)